

Guide d'accueil pour les patients et leur famille





Ce guide a été conçu pour rendre votre séjour plus agréable et vous aider à mieux connaître les soins et les services offerts à l'unité d'admission et de soins médicaux de la division de gérontopsychiatrie.

Hôpital Douglas

6875, boul. LaSalle, Pavillon Porteous, 2^e étage
Verdun (QC), H4H 1R3, téléphone : 761-6131, poste 2200



L'unité dispense des soins médicaux de courte durée et des soins palliatifs.

Les services psychiatriques sont offerts à une clientèle âgée de 65 ans et plus ou ayant un profil gérontopsychiatrique, c'est-à-dire qui présente des problèmes psychiatriques aigus associés ou non à des problèmes de santé physique mineurs. Ces services sont offerts à la population du secteur de l'Hôpital soit : Verdun - Côte-Saint-Paul, LaSalle, Ville-Émard, Pointe Saint-Charles, Saint-Henri et Lachine et à la population anglophone du Québec référée par d'autres établissements selon des modalités déjà établies.

Notre équipe est composée de psychiatres, de médecins omnipraticiens, d'un interniste, d'infirmières, d'infirmières auxiliaires, d'une ergothérapeute, d'une diététicienne, d'une pharmacienne, d'une travailleuse sociale, de préposés aux bénéficiaires, d'un commis senior, d'une secrétaire médicale et d'une aide de service. Nous avons aussi le privilège de recevoir des stagiaires provenant de diverses disciplines et maisons d'éducation. De plus, nous pouvons compter sur les services d'une psychologue et de différents autres spécialistes, sur demande.

Soins médicaux

Les soins médicaux pour des problèmes physiques sont offerts à toutes personnes admises à l'Hôpital Douglas (intraveinothérapie, soins de plaies complexes, infection à risque de contagiosité, cathétérisme).

Soins palliatifs

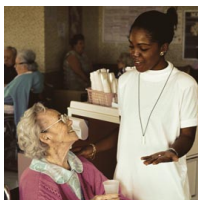
Les soins palliatifs sont destinés aux patients en phase terminale. Le service vise à assurer le bien-être, à diminuer la souffrance, et ce, avec la collaboration du patient, de sa famille et de l'équipe multidisciplinaire.

Informations utiles et indispensables

Accueil

À votre arrivée sur l'unité :

- * une infirmière vous rencontre, vous fait visiter les lieux physiques et vous fait la présentation de l'équipe.
- * un préposé aux bénéficiaires fait la liste de vos vêtements et ceux-ci seront identifiés.
- * Vous êtes assigné à l'un des psychiatres de l'unité ainsi qu'à une infirmière, selon le quart de travail du personnel.



Effets personnels

- * L'infirmière fait une liste de vos effets personnels.
- * **Vous devez nous remettre votre carte d'assurance maladie.**
- * Vous devez prévoir des articles de toilette lors de votre hospitalisation tels que : papier mouchoir, pâte dentifrice et brosse à dent, désodorisant, peigne et brosse à cheveux.
- * Vous devez laisser tous les objets susceptibles d'être dangereux. Vos médicaments et vos objets de valeurs doivent être remis à votre famille. Sinon, vos objets de valeur seront transférés à la voûte de l'Hôpital et vous seront remis au moment de votre congé définitif.
- * Un maximum de 20 \$ est conseillé pour vos dépenses personnelles. Cet argent sera gardé sous clé par votre infirmière.

Traitement

- * L'infirmière fait une évaluation de votre état physique et mental avec votre collaboration et celle de votre famille, au besoin.
- * Votre traitement sera individualisé et votre participation sera sollicitée afin d'élaborer votre plan de soins. Nous pouvons demander, selon la situation et avec votre autorisation, la collaboration de votre famille, celle de professionnels des services externes, et/ou de d'autres établissements de santé pour assurer votre rétablissement et bien préparer votre congé.
- * Si vous voulez rencontrer votre psychiatre en plus de ses visites régulières, nous vous demandons d'en aviser votre infirmière qui transmettra votre demande au psychiatre.
- * Les portes des chambres sont fermées de 10h à midi et de 14h à 20h afin de stimuler les patients à la mobilité.

Activités thérapeutiques

Des activités thérapeutiques (groupes d'exercices et d'expression, jeux de société, zoothérapie, formation santé, etc.) sont offertes selon votre plan de soins :

- du lundi au vendredi
- * de 10 h 30 à 11 h 30
- * de 14 h 30 à 15 h 30
- * de 17 h 30 à 18 h 30

Période de sieste

- * de 12 h 30 à 14 h



Horaire des repas

Les repas se prennent dans la salle à manger du Porteous 2B selon les heures suivantes :

- * **Déjeuner** à 8 h 30
- * **Dîner** à 12 h 15
- * **Souper** à 17 h 15



Téléphone

- * Vous pouvez recevoir ou effectuer des appels locaux sans frais entre 9 h et 21 h au (514) 761-6131, poste 2201.
- * Pour les appels interurbains, vous devez demander l'aide de votre infirmière.
- * Si votre famille requiert plus d'information à votre sujet, vous pouvez diriger l'appel à votre infirmière au (514) 761-6131, poste 3200. En tout temps, vous pouvez contacter le chef clinico-administratif de l'unité au (514) 761-6131, poste 2199.

Service de pastorale

Une messe est célébrée tous les dimanches de 10 h à 11 h dans la chapelle située au local K-2319.



Heures des visites

Vous pouvez recevoir des visites tous les jours de la semaine, entre 14 h et 20 h 30. Pour la clientèle des soins palliatifs, les visiteurs sont les bienvenus en tout temps. Il y a une salle familiale disponible pour les rencontres requérant plus d'intimité.



Fumoir

Matinée	9 h à 9 h 45 10 h 30 à 11 h 15
Après-midi	12 h 45 à 14 h 14 h 45 à 15 h 30
Soirée	16 h 30 à 17 h 45 18 h 30 à 20 h 30

Les briquets et les allumettes doivent être remis à un membre de l'équipe à 20 h 30.

Sorties

- * Vous devez aviser votre infirmière lorsque vous planifiez une sortie, qui doit être autorisée par le psychiatre traitant.
- * Les congés de fin de semaine sont permis à partir de 15 h le vendredi, avec autorisation.

Code d'éthique

Nous respectons le Code d'éthique en vigueur à l'Hôpital Douglas.

Vous pouvez en consulter une copie disponible sur l'unité en tout temps ou auprès du comité des bénéficiaires. Si vous croyez que vos droits ne sont pas respectés, nous vous invitons tout d'abord à en parler avec le chef clinico-administratif, au (514) 761-6131, poste 2199. Si vous n'obtenez pas entière satisfaction, n'hésitez pas à communiquer avec le comité des bénéficiaires au poste 2286 ou l'ombudsman au poste 3287, gratuitement et en toute confidentialité.

Garde en établissement

Lorsque vous êtes sous garde en établissement, il peut vous être demandé de porter une jaquette d'hôpital. Vous pouvez circuler sur l'unité, mais vous ne devez en aucun cas quitter l'unité sans permission.

Congé

- * Vous planifierez votre congé avec l'équipe de soins ou votre infirmière pendant votre séjour à l'unité afin d'éviter une rechute; nous vous offrirons tout le support nécessaire à votre rétablissement.
- * Avant le congé définitif, votre infirmière s'assure de votre suivi en externe. Si vous étiez déjà suivi par un professionnel de l'un des services de l'hôpital ou par un médecin de famille, votre infirmière communiquera avec lui. Si vous n'étiez pas déjà suivi avant votre hospitalisation, nous communiquerons à la clinique externe et ils vous appelleront à votre domicile.



Contribution financière des adultes hébergés

Aucune contribution financière pour votre hébergement ne sera exigée tant et aussi longtemps que votre état nécessitera des soins actifs, ou pendant les 45 premiers jours de votre hospitalisation. Le médecin traitant déterminera quand votre état ne requiert plus de soins actifs, et par le fait même, à quel moment vous devrez payer une contribution pour des soins de longue durée. Cette contribution vous sera facturée selon votre revenu et elle est fixée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le service d'hébergement au (514) 761-6131, poste 2560.